

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



VICTOIRES À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

#NOUSDEMAIN SE REJOUIT DE L'ADOPTION EN COMMISSION DES PROPOSITIONS DE LOI SUR L'IVG ET LE CONGÉ DE PARENTÉ

Paris, le 30 septembre 2020

C'est une étape importante qui est franchie : ce mercredi, ont été adoptés en commission des affaires sociales deux textes portés par nos co-fondateurs Albane Gaillot (députée du Val-de-Marne) et Guillaume Chiche (député des Deux-Sèvres) visant respectivement à renforcer le droit à l'avortement et à créer un congé de parenté égalitaire.

Le droit à l'IVG n'est réel que s'il est effectif et accessibles à toutes les femmes. À ce titre nous saluons l'adoption des deux mesures phares du texte initial qui sont :

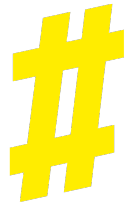
- L'allongement du délai légal d'accès à l'IVG de 12 à 14 semaines**
- La suppression de la clause de conscience spécifique à l'IVG qui continuait de stigmatiser cette pratique comme un acte médical à part.**

Le texte a également été enrichi de plusieurs amendements prévoyant : L'ouverture du droit pour les sages-femmes de pratiquer des IVG chirurgicales jusqu'à 10 semaines de grossesse, la suppression du délai de réflexion de 48h pour les femmes qui demandent un entretien psycho-social avant l'IVG, la publication d'un répertoire des professionnel.le.s de santé et des établissements qui pratiquent l'IVG par les ARS, la remise d'un rapport par le Gouvernement au Parlement sur l'application de la législation relative au délit d'entrave.

Le texte porté par Guillaume Chiche a également été voté par la commission ce matin. Si nous nous réjouissons de cette adoption, nous regrettons que les deux mesures principales aient été fortement affaiblies. En effet, l'allongement du congé de paternité à 28 jours (plutôt que 12 semaines dont 8 obligatoires) reste insuffisant pour assurer une égalité au sein de la famille et répondre aux besoins des nouveaux parents comme du jeune enfant. L'adoption du terme de « parenté » qui devait remplacer celui de « paternité » aurait permis de mieux représenter la diversité des familles concernées par ce sujet.

#NOUSDEMAIN

Les deux propositions de loi seront examinées en séance publique le 8 octobre prochain. Ces mesures représentent des avancées historiques en termes d'égalité entre les sexes et répondent à une nécessité sociale. **Aussi, ces victoires sont une véritable fierté pour le mouvement #NousDemain qui continuera de se battre pour le progrès social et l'avancement des droits dans une société plus juste et égalitaire.**



www.nousdemain.eu
contact@nousdemain.eu